

CPM EXPRESS

JUIN 2021

AUX COMITÉS AFFILIÉS ET MEMBRES PROTECTION SANTÉ

Montréal ce 21 juin 2021.

Quelques nouvelles et informations à partager avec vous en ce mois de juin 2021 :

COLLOQUE GRATUIT SUR L'AVENIR DES SOINS DE LONGUE DURÉE ET DES SOINS À DOMICILE, le mercredi 10 novembre 2021, de 9 h à midi, par vidéoconférence. Des expert(e)s ont déjà confirmé leur présence et feront pour nous un état de la situation et partageront avec nous des pistes de solutions, pour l'avenir. Un espace de temps afin de vous donner le temps de discuter et poser des questions est déjà prévu à l'horaire.

Les inscriptions débuteront dès septembre et vous serez invités via le site Web du CPM ainsi que par une invitation courriel à vous inscrire, sans aucuns frais.

LES CHAMBRES DE FIN DE VIE NE DOIVENT PAS SERVIR À AUTRE CHOSE. Plusieurs plaintes nous sont parvenues, indiquant que durant, pendant ou depuis la COVID-19, des chambres dédiées aux

soins palliatifs et à la fin de la vie ont été refusées à des usagers et leurs familles, celles-ci ayant été affectées à d'autres fonctions. Les soins et services offerts aux usagers sont importants. Ceux reliés en fin de vie sont obligatoires et doivent être offerts aux usagers et à leurs familles. Ces services comprennent inclusivement la mise à la disposition de chambres à ces fins. Le CPM en avisera les autorités.

PLUSIEURS PLAINTES DE MALTRAITANCE CONTINUENT D'ARRIVER AU CPM. Le CPM demande aux comités et aux proches d'être vigilants, car malgré les différentes couches ajoutées ici et là, pour *contrer* la maltraitance, Projet de loi 101 et autres, il faut encourager le regard bienveillant des comités et des proches pour aider à diminuer les risques. Rappelons aussi la définition élargie de *maltraitance* dans le projet de loi 101 :

« maltraitance : un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et qui cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne, *notamment sur le plan physique, psychologique, sexuel, matériel ou financier.* »

Une personne, un employé n'a donc pas à être violent pour être maltraitant. Voici d'ailleurs des exemples de maltraitance :

- Bain, douche (inadéquat, peu fréquent, etc.)
- Je suis incontinent, mais on ne change pas ma culotte d'incontinence assez souvent. On me réveille la nuit pendant que je dors parce qu'on n'a pas agi avant.
- Je ne suis pas incontinent, mais on me force à évacuer dans une couche ou culotte dite *d'incontinence*.

- L'odeur des couches souillées que l'on tarde à isoler dans un contenant hermétique est abjecte, encombre mon unité, ma chambre et rend l'air difficilement respirable.
- Utilisation excessive de chasse-odeurs au lieu de travailler à la source.
- Hygiène dentaire absente ou insatisfaisante.
- Absence de traitement pour les caries dentaires.
- Soins de chevet ou d'hygiène prodigués sans compétence ou insuffisamment.
- Paiement de frais pour des services et biens qui devraient être compris dans la contribution payée par les résidents (p. ex. shampoing, savon, dentifrice, buanderie, bas compressifs, etc.)
- Médication mal gérée, rarement mise à jour.
- Ordonnances, prescriptions du médecin non suivies
- Recours abusif aux antipsychotiques.
- Utilisation excessive des moyens de contentions physiques ou chimiques.
- Absence de soins de physiothérapie, ergothérapie, autres.
- Repas et alimentation (absent, inadéquat ou de mauvaise qualité, texture, notamment pour les usagers avec problèmes de déglutition
- Temps de repas insuffisant.
- Paiement du personnel au noir pour certains soins ou services.
- Non-respect du droit au sommeil.
- Au lever et au coucher, par manque de savoir-faire ou par manque de temps, on me bouscule, on me fait mal, on me heurte en me sortant du lit ou en me mettant au lit.

- Patients avec démence ou Alzheimer errants dans l'unité, insécurité, lieux souvent inadaptés pour ce type de maladie.
- On m'oblige à payer pour l'été afin que je puisse avoir l'air climatisé dans ma chambre (encore en certains lieux, nous rapporte-t-on).
- J'ai beau sonner la cloche, faire des demandes, des plaintes sur ce qui ne va pas dans les soins ou services, personne ne m'écoute ou ne me donne de suivi sur celles-ci.
- Plusieurs bruits ambiants le jour, mais aussi la nuit, claquage de portes, poussées de chariots ou de bacs à ordures contre les murs, qui nous réveillent ou nous font sursauter.
- Complications, obstacles posés aux proches aidants, pourtant habitués des lieux.
- Personnel bien intentionné, mais incompetent à traiter l'état de certains résidents.
- Manque de personnel compétent au point de risquer la mort de résidents nécessitant des soins aigus sur le plan respiratoire et autres.
- J'ai peur de me plaindre, car je crains les représailles du personnel soignant ou de l'administration.
- Ma chambre comme le fauteuil roulant que j'utilise ou les draps et couvertures dans mon lit, ne sont que rarement lavés ou nettoyés sauf quand je le demande plusieurs fois.
- On refuse à la famille le droit d'accès au dossier médical du résident, décédé ou lors d'une dégradation de son état de santé.
- Absence de stimulation mentale, physique ou sociale régulière et optimale par le biais de diverses activités visant notamment à combattre l'ankylose, l'ennui, l'isolement, à encourager le maintien de l'état cognitif ou l'engagement social de la personne
- Absence de services d'orthophonie, même si prescrits, aggravation des risques de dysphasie ou de pneumonie chez certains usagers

AMÉLIORATION DE LA SITUATION QUANT À LA CLIMATISATION ET LA VENTILATION

Vous avez été nombreux et nombreuses à nous répondre sur le sujet. Même si en certains lieux, des actions sont encore requises, il appert que les lieux d'hébergement sont mieux climatisés ou ventilés.

UN COMITÉ D'USAGERS S'ENTEND AVEC L'ADMINISTRATION POUR FAIRE NETTOYER LES FAUTEUILS ROULANTS

Nos collègues du Comité des usagers Sud-Ouest-Verdun ont en effet réussi à convenir avec les autorités de CHSLD sous leur responsabilité qu'un nettoyage régulier se ferait auprès des fauteuils roulants des usagers. Bravo !

Merci de votre appui et bon été !

PARTOUT, POUR TOUT LE QUÉBEC,

L'ÉQUIPE DU CONSEIL POUR LA PROTECTION DES MALADES

3565 Rue Berri, suite 230

MONTRÉAL Qc H2L 4G3

514-861-5922

SITE WEB <https://cpm.qc.ca/>

COURRIEL info@cpm.qc.ca